INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le troisième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Marie - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie.

22-11-99 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6/10/2022.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 octobre 2022.
5.- Mandat concernant la reconduction des assurances générales.
6.- Mandat au Secrétaire-trésorier pour l'adjudication des assurances.
7.- Présentation du rapport d'Aquatech de mois de septembre 2022.
8.- Varia
9. -Question du public.
10-Levée de l'assemblée.

22-11-100 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 OCTOBRE 2022.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022.

22-11-101 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 380,599.78 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 297,075.86 $ pour un montant total de 677,675.64 $.

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

22-11-102
No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 octobre 2022, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-11-103 MANDAT A LA FIRME GUY TURCOT & ASSOCIÉS CONCERNANT LA RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE.

Le Secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre les consultants Guy Turcot et Associés, Conseillers en assurances, en date 30 septembre 2022 et offrant leurs services professionnels à la Régie pour la coordination, l'analyse des risques et des besoins de la Régie, l'appel d'offre requis, l'évaluation des propositions et l'analyse des termes.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Guy Turcot et Associés, Conseillers en assurances, pour la coordination, révision des besoins, le processus d'appel d'offre, établissement des devis,... et services concernant les assurances générales de la Régie, le tout conformément à l'offre de services en date du 30 septembre 2022 pour un montant de 8,850$ comme honoraires professionnels plus taxes.

22-11-104 MANDAT A M. GILBERT SAMSON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE MENER A BIEN LE CONTRAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE ET D'EN EFFECTUER LE RENOUVELLEMENT.

Considérant que certaines dates de renouvellement des assurances auront lieu en dehors des dates de séances régulières du Conseil.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit mandaté par le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour effectuer, seulement si nécessaire, l'adjudication et/ou le renouvellement des assurances générales de la Régie et d'en faire rapport aux membres du Conseil.

QUE le Président de la Régie et/ou M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les contrats et dossiers concernant les assurances 2022 et 2023.

22-11-105 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Le Secrétaire trésorier dépose le rapport d'exploitation de septembre 2022 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-11-106 VARIA.

Aucun dossier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

22-11-107
No de résolution ou annotation

QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose une question sur les travaux en cours.

22-11-108

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Frédéric Galantai, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)